



FORTES CHALEURS ET SECHERESSE : RESTRICTIONS UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Pour faire face aux conditions climatiques exceptionnelles et suite à l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet sur le département du Tarn et Garonne, votre commune est placée sous alerte sécheresse impliquant des mesures de vigilances et de restrictions, il est **INTERDIT de** :

- **laver les véhicules** (hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau)
- **nettoyer les façades, toitures et terrasses** ne faisant pas l'objet de travaux
- **remplir les piscines (y compris hors sol), spas, et assimilés, quel que soit leur volume d'eau, à usage familial**

Pour les potagers et les jardins, il est recommandé de limiter l'arrosage, de l'effectuer avant 8h ou après 20h, et d'adopter les bonnes pratiques telles que : paillage, ombrière, installation de goutte-à-goutte, utilisation des eaux de toiture.

Nous vous remercions également de ne pas hésiter à nous signaler les fuites sur le réseau d'eau potable (poteaux incendies ouverts, écoulements anormaux, ...).

Agissons ensemble pour diminuer nos consommations afin de préserver les ressources et les milieux naturels.

Pour plus d'informations sur [Accueil - VigiEau](#)

Retrouver tous nos conseils et astuces pour économiser l'eau à la maison et dans le jardin sur <https://www.saurclient.fr/info-alerte-secheresse>

